

Égalité Fraternité DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

	Vos références —	 Votre situation —	
	Numéro fiscal (C) : Référence de l'avis :	MONTANT À PAYER Au plus tard le 15/10/2020	906,00 €
	Numéro de propriétaire :		
	Débiteur(s) légal(aux) :		
93019			
	Numéro de rôle : Date d'établissement : Date de mise en recouvrement :		

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre);
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur impots.gouv.fr, ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur impots.gouv.fr.

Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? » de la notice.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à Farticle R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou du service des impôts fonciers (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos contacts

⇒ Par messagerie sécurisée :

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇔ Par téléphone :

pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇔ Sur place :

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

pour le paiement de votre impôt : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PANTIN 32 RUE DELIZY - 93694 PANTIN CEDEX Tél : 08 11 90 91 92

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département :

Commune:

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2019	23,87 %	%	%	16,29 %	0,632 %	7,63 %	0,00717 %	
	Taux 2020	23,87 %	%	%	16,29 %	0,623 %	7,74 %	0,00767 %	
	Adresse								
	Base ①	2730					2730		
ies	Cotisation	652				6	211		869
bât	Cotisation lissée ②								
és	Adresse								
Propriétés bâties	Base ①								
Pro	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020	652				6	211		869
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
bâties	Bases terres Non agricoles Bases terres agricoles								
non	Cotisations 2019								
S	Cotisations 2020								
iete	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Propriétés	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d' des accide		
_	Base État	ase État				Droit proportionne	el (
	Base Collectivité						Droit fixe		
	s taxes spéciales comprennent la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			3
our e ve	versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région lle de France				Trais de gestion de la liscalite directe locale			3	
	ève à 250 349 €. est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.				Dégrèvement Habitation principale				
os c	s constructions nouvelles bénéficient durant deux ans d'une exonération totale de taxe ncière sur la part départementale.				Dégrèvement JA É				
					Dágráugment IA Collectivitá				
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			90
							•		
									1